



**A vélo,
en bus
ou en tramway,
PARTAGEONS LA ROUTE
EN TOUTE SÉCURITÉ**



RÉALISATION EN COLLABORATION AVEC :

la ville à vélo

Pignon sur Rue
**MAISON DU
ÉLO LYON**

244 rue Garibaldi, 69003 Lyon

lavilleavelo.org

maisonduvelolyon.org

04 72 00 23 57

© TUK-TUK création graphique & illustrations - www.tuk-tuk.net

POUR EN SAVOIR PLUS



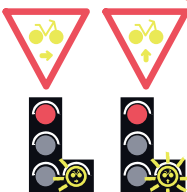
SYTRAL

BOUGEZ, VIVEZ, AIMEZ !

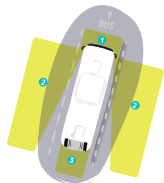
la ville à vélo

La route est un espace public qui se partage entre tous les usagers, qu'ils soient cyclistes ou conducteurs de transport en commun... Voici quelques règles de conduite à respecter pour la sécurité de tous.

• Cette signalisation m'autorise à franchir le feu rouge pour tourner à droite ou continuer tout droit, **en cédant le passage aux autres usagers.**



• **Tenez-vous à distance,** il m'est impossible de voir partout à la fois. Dans le bus, il y a **des angles morts** à l'avant, à l'arrière et de chaque côté du véhicule.



• Au feu, je me positionne dans **le sas vélo** pour garantir ma sécurité, être mieux vu des automobilistes, pouvoir tourner à gauche en toute sécurité et ne pas respirer les gaz d'échappement.

• Je prends ma place sur la chaussée, en laissant **1 mètre sur ma droite.**

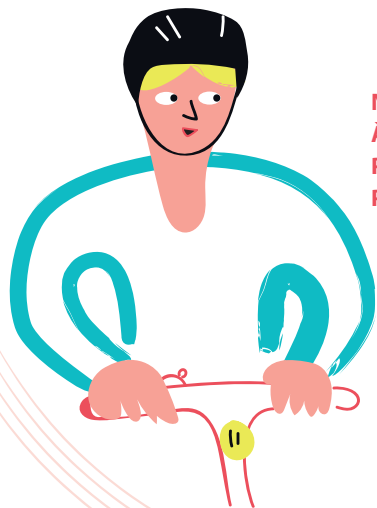
• Lorsque je conduis un tramway, **je ne peux pas dévier de ma trajectoire** pour éviter un cycliste.

• En bus ou en tramway, je transporte des passagers debout qui se trouvent déséquilibrés et qui risquent de chuter en cas de **freinage d'urgence.**



A 20km/h le tramway a besoin d'une distance de freinage de 40m.

NOUS CONTRIBUONS À UNE VILLE APAISÉE ET PLUS AGRÉABLE À VIVRE POUR TOUT LE MONDE !



LES RÈGLES DE CONDUITE



Respecter le code la route

Un(e) cycliste est un(e) conducteur/trice de véhicule comme les autres et se doit donc de respecter le code la route. **Attention aux infractions** notamment pour le **stationnement gênant de son vélo** ! Privilégier les arceaux vélos.



Utiliser les pistes et les bandes cyclables

lorsqu'elles existent ou bien les voies de circulation partagées. Il est interdit de circuler sur le trottoir et/ou les voies de tramway.

Cohabiter sur les couloirs de bus autorisés

lorsqu'il y a du marquage au sol et cette signalisation.



Communiquer ses intentions

Indiquer un changement de direction **en levant le bras dans le sens du virage** en tant que cycliste. Pour dépasser un cycliste, respecter une distance latérale de 1 mètre et ne pas doubler à l'approche d'un arrêt. Utiliser son klaxon pour se signaler.

Voir et être vu

Pour être vu, avoir **un équipement adapté** en tant que cycliste : des catadioptres et des feux pour l'éclairage, un gilet retro-réfléchissant. À une intersection, une sortie de giratoire, une sortie de stationnement... essayer toujours d'établir **un contact visuel** avec les autres conducteur/trices afin de diminuer le risque de collision.



Etre vigilant lors des intersections

Pour éviter **les risques liés au porte-à-faux**, les cyclistes **ne doivent jamais doubler un bus par la droite** mais rester derrière lui. Et quand un bus tourne, il faut **ralentir et maintenir une distance suffisante** pour ne pas gêner la manœuvre.

Etre en « interaction positive » avec les autres usagers

Penser à être **vigilant(e)s aux plus fragiles** (piétons, poussettes, trottinettes...) et **rester courtois**.